



FLASH NEWS

5/17

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

APERÇU DU 16/06 AU 30/06/2017

RU / BAYEV ET AUTRES c. RUSSIE

Liberté d'expression - Interdiction des déclarations publiques promouvant les minorités sexuelles - Absence d'intérêt public légitime

Violation de l'article 10 (liberté d'expression) de la CEDH

Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) de la CEDH

Les requérants, trois militants de la cause homosexuelle russes, dénonçaient l'interdiction de toute déclaration publique sur l'identité, les droits et le statut social des minorités sexuelles. Ils s'étaient vu infliger des amendes à la suite de leur protestation contre une série de lois érigeant en infraction passible d'une amende la promotion, auprès des mineurs, des relations sexuelles non traditionnelles.

Arrêt du 20.06.2017 (requêtes n°s 67667/09, 44092/12 et 56717/12) ([EN](#))

Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

FI / SATAKUNNAN MARKKINAPORSSI OY ET SATAMEDIA OY c. FINLANDE [GC]

Liberté d'expression - Limitations - Publication à grande échelle de données fiscales

Non-violation de l'article 10 (liberté d'expression) de la CEDH

Violation de l'article 6 § 1 (droit à une procédure équitable, dans un délai raisonnable) de la CEDH

Les requérantes, deux sociétés éditrices de journaux finlandaises, se plaignaient de l'interdiction qui leur avait été faite de traiter et de publier des données fiscales, concernant près d'un tiers des contribuables finlandais. Elles dénonçaient également la durée excessive de la procédure administrative correspondante.

Arrêt du 27.06.2017 (requête n° 931/13) ([FR](#) / [EN](#))

Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

Voir l'arrêt [C-73/07](#)

FR / AYCAGUER c. FRANCE

Données à caractère personnel - Prélèvement d'empreintes génétiques en raison d'une condamnation pénale - Conservation de ces données pendant quarante ans

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée) de la CEDH

Le requérant, qui avait été condamné après une bousculade ayant éclaté entre les participants à un rassemblement et la police, alléguait que sa condamnation subséquente pour refus de se soumettre à un prélèvement biologique destiné à enregistrer ses empreintes génétiques constituait une atteinte injustifiée à son droit au respect de sa vie privée, au regard notamment de la durée de conservation des profils ADN prévue par le droit national, quelle que soit la gravité de l'infraction pénale commise.

Arrêt du 22.06.2017 (requête n° 8806/12) ([FR](#))

Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

INFORMATIONS PERTINENTES

Première réunion du Réseau des Cours supérieures de la Cour EDH

Le 16 juin, le Réseau des Cours supérieures (RCS ; Superior Courts Network, SCN) de la Cour EDH a tenu son premier forum.

Fournissant aux Cours supérieures nationales, en la personne du juriconsulte, un point de contact au sein de la Cour EDH ainsi qu'une information sur la jurisprudence relative à la CEDH, le RCS permet en contrepartie à la Cour EDH de disposer, de la part des Cours supérieures nationales, de contributions à ses recherches de droit comparé.

Le RCS regroupe actuellement les représentants de 54 Cours, issus de 32 États, ainsi que leurs homologues du Greffe de la Cour EDH.

Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))